

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE L'HAUTIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2007**

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 28

L'an deux mille sept, le 19 décembre à vingt heures vingt, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur MORIN, Maire de VAUREAL.

Etaient présents : Mmes et MM MORIN, BORONIEC, BRETON, MADRAY, BOUCET, CHEVALIER, VOINET, MASCIONI, WILD, COUCHOT, RIONI, OUKILI, HUKPORTIE, SYLVAIN, FRENET, COLSON, CANIPEL, ROLLET, MOITROT, BADIANE, DUFAYET, BOUTEILLE, VIZIERES, BRUNIVAL, HALLUIN.

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur JUMELET a donné pouvoir à Monsieur MORIN
Madame HATOUM a donné pouvoir à Madame CHEVALIER
Monsieur DUQUESNE a donné pouvoir à Monsieur VIZIERES

Absents :
MM DEJOUX, BEVERAGGI ET GRETTNER

Monsieur HUKPORTIE est élu secrétaire.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2007
LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2007.

II - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

LE MAIRE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal :

Décision n° 265-07 relative au contrat signé avec la SACEM et la Société ASTERIOS pour la mise en place de la résidence au Forum de l'artiste Adrienne PAULY prévue les 6 et 7 novembre 2007

Décision n° 271-07 relative à la convention signée avec « Ecole des Parents et des Educateurs » pour une action de formation intitulée « Encadrer une équipe, la faire évoluer » à l'attention des agents du service Jeunesse

Décision n° 274-07 relative au contrat signé avec « MANTIS, LE GROUPE » pour la représentation du groupe « THE MANTIS » au Forum

Décision n° 275-07 relative au contrat signé avec l' « Association GROUPE MYHYBRIS » pour la représentation du groupe « MYHYBRIS » au Forum

Décision n° 276-07 relative au contrat signé avec « L'ASSOS'PIQUANTE » pour la représentation du groupe « MO KALAMITY AND THE WIZARDS » au Forum

Décision n° 277-07 relative au contrat signé avec « A PARTIR DE DOUZE » pour la représentation du groupe « JULES » au Forum

Décision n° 278-07 relative au contrat signé avec « LE BAL DES CIGALES » pour la représentation du groupe « LES FILLES » au Forum

Décision n° 279-07 relative au contrat signé avec « QUESACO » pour la représentation du groupe « CHEPA » au Forum

Décision n° 280-07 relative à la convention de « Journées de formation pour les personnes à la recherche d'un emploi/entretien d'embauche et théâtre/gestion de l'image », signée avec Mademoiselle Eléonore Rémy

Décision n° 281-07 relative au contrat de cession signé avec Neomme pour la représentation du groupe « AMELIE LES CRAYONS » au Forum

Décision n° 282-07 relative au marché n° 07-I signé de « Fourniture et livraison de sacs poubelles » avec la Société Jet'Sac

Décision n° 283-07 relative au contrat de cession signé avec Yapucca Productions pour la représentation du groupe « M. ROUX » au Forum

Décision n° 284-07 relative à la signature avec Monsieur LEJOUR, gérant de la S.A.R.L. AVOSMARQUES à FREMECOURT, d'une prorogation de l'avenant à la convention d'hébergement autorisant ce dernier à utiliser les 3 chevaux de la brigade équestre de la commune pour effectuer des patrouilles de surveillance en forêt, trois jours par semaine

Décision n° 285-07 relative au contrat avec l'Association KORBO consistant en une représentation d'un spectacle déambulatoire à l'occasion des vœux du Maire

Décision n° 286-07 relative au contrat avec l'Association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et ces environs (A.P.C.C.P.E) à l'occasion des vœux du Maire

Décision n° 288-07 relative à la convention passée avec l'Association « Les Mots Migrateurs » pour la représentation d'un spectacle à l'occasion de la Semaine de la Solidarité Internationale

Décision n° 289-07 relative à la convention de mise à disposition d'une salle de spectacles avec l'Association « Les Baladins »

Décision n° 290-07 relative à la convention de mise à disposition d'une salle de spectacles avec l'Association « Les Zigonez »

Décision n° 291-07 relative au contrat de cession signé avec l'Association Sounds Around pour la représentation des artistes « MOLECULE » au Forum

Décision n° 292-07 relative à la convention signée avec le Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France qui s'engage, sous réserve des crédits inscrits au budget du GRSP, à

soutenir financièrement la mairie dans sa participation à la « Journée Mondiale du Sida » du 29/11/07 au 06/12/07

III- FINANCES (rapporteur : Gérard MADRAY)

1. Vote du budget primitif 2008 de la ville

Afin de respecter le principe budgétaire d'antériorité, qui veut que le budget soit voté avant le début d'un exercice et pour permettre la poursuite de la trésorerie zéro, il est nécessaire de voter le budget 2008 au cours du mois de décembre.

Le Budget 2008 est établi conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire au Conseil Municipal du 21 novembre 2007.

Pour parvenir à l'équilibre budgétaire, une gestion maîtrisée des dépenses et une recherche résolue d'économies sont nécessaires.

I. BUDGET DE LA VILLE DE VAUREAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement, arrêté à 19.843.403 € en dépenses et en recettes, augmente de 1,0 % par rapport au budget 2007.

		B.P. 2008	B.P. 2007 (rappel)	
70	Produits des services du domaine, ventes diverses	2 064 350	2 009 158	
73	Impôts et taxes	10 316 149	9 945 849	(1)
	<i>Impôts des ménages (taux constant)</i>	5 221 133	4 901 588	
	<i>Dotation de la Communauté d'agglomération</i>	3 364 276	3 367 461	
	<i>Ordures ménagères</i>	1 099 088	1 007 900	
74	Dotations, subventions et participations	7 067 282	7 365 370	(2)
	<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>	4 457 335	4 426 936	
	<i>Fonds de Solidarité de la Région d'IDF</i>	680 582	641 902	
	<i>Dotation de Solidarité Urbaine</i>	511 689	523 735	
	<i>Subventions CAF</i>	832 714	1 230 560	
75	Autres produits de gestion courante	282 453	153 955	(3)
76	Produits financiers	11 543	49 271	
77	Produits exceptionnels	1 500	6 800	
79	Transferts de charges	5 300		
013	Atténuation de charges	59 605	80 000	(4)
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 221	34 500	
TOTAL RECETTES		19 843 403	19 644 903	

(1) Nette augmentation des recettes fiscales sans hausse des taux : + 319 545 €

- bases nouvelles correspondant aux 263 logements Cœur de ville
 - nouveau foncier bâti économique des commerces au Cœur de ville et à la Ferme
- Stagnation de la Dotation de la Communauté d'Agglomération

(2) Une baisse annoncée des dotations aux collectivités locales : - 298 088 €

(3) Revenus des immeubles

(4) Remboursement de frais de personnel

		B.P. 2008	B.P. 2007 (rappel)	
011	Charges à caractère général	4 861 064	5 043 867	(1)
012	Charges de personnel	11 216 681	11 293 709	
65	Autres charges de gestion courante	2 183 153	2 166 544	(2)
66	Charges financières	813 266	402 500	(3)
67	Charges exceptionnelles	55 822	67 102	
68	Dotations aux provisions	42 000	66 000	
023	Virement à la section d'investissement	13 417	6 261	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	658 000	598 920	(4)
TOTAL DEPENSES		19 843 403	19 644 903	

(1) Dépenses courantes des services

(2) dont ordures ménagères, contingent incendie, subventions aux associations et cinéma

(3) Les frais financiers des emprunts contractés en cours d'année apparaissent en 2008 en année pleine.

A titre de rappel, 8.680.000 € d'emprunts ont été contractés courant 2007 :

- 2.750.000 € : décalage du FCTA du programme Hôtel de ville et salles (prêt court terme)
- 3.500.000 € : programmes d'investissements de l'année 2007
- 2.430.000 € : besoins d'investissement antérieurs à 2007

Au 1^{er} janvier 2008, l'annuité par habitant (101 €) reste inférieure à la moyenne de la strate (144 €)

(4) Dotations aux amortissements

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement, arrêté à 7.563.717 € en dépenses et en recettes, est limité à la poursuite des opérations engagées.

		B.P. 2008	B.P. 2007 (rappel)	
16	Remboursement d'emprunts	3 192 970	1 787 646	(1)
	<i>Remboursement du prêt revolving</i>	<i>1 300 899</i>	<i>1 372 041</i>	
	<i>Remboursement du capital de la dette</i>	<i>1 887 230</i>	<i>414 605</i>	
20	Immobilisations incorporelles	223 640	2 395 740	(2)
21	Immobilisations corporelles	632 956	1 259 266	(3)
23	Immobilisations en cours	3 478 930	6 926 782	(4)
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 221	34 500	
TOTAL DEPENSES		7 563 717	12 403 934	

(1) Remboursement du capital de la dette ordinaire et du crédit revolving

(2) Logiciels et études

(3) Investissements courants des services : outillage, matériel informatique, mobilier ...

(4) Travaux ponctuels et courants en bâtiments et voiries

		B.P. 2008	B.P. 2007 (rappel)	
10	Dotations et fonds divers	1 282 300	758 100	(1)
13	Subventions d'investissement	701 714	3 442 367	(2)
16	Emprunts	3 688 286	7 578 286	
	<i>Recours au prêt revolving</i>	<i>1 138 286</i>	<i>1 219 592</i>	
	<i>Emprunts nouveaux</i>	<i>2 550 000</i>	<i>6 358 694</i>	
021	Virement de la section de fonctionnement	13 417	6 261	
024	Produits de cessions	1 220 000	20 000	(3)
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	658 000	598 920	(4)
TOTAL RECETTES		7 563 717	12 403 934	

- (1) Fonds de compensation de TVA
- (2) Subventions (Etat, Région, Communauté d'agglomération, Département) relatives aux investissements
- (3) dont vente du terrain de la Siaule
- (4) Dotations aux amortissements

Les principaux investissements 2008 pour améliorer la vie quotidienne :

	Dépenses	Recettes	Coût
Rénovation et agrandissement de l'Agora	1 240 000	355 275	884 725
Renouvellement du matériel des services	651 096	38 790	612 306
Travaux de couverture, ravalement, plafonds de l'église (prog.pluriannuel)	650 000	451 086	198 914
Aménagement des GS des Groues, Toupets, Boulingrin (PPR 2008)	280 000	117 057	
Aménagement du restaurant de l'Hôtel de ville	275 000	*	
Travaux de voiries	269 400		
Aménagement extérieur de la Ferme	240 000		240 000
Viabilisation et aménagement extérieur du terrain de la Siaule	340 000	1 252 676	**
Ravalement du Forum (PPR 2007)	106 630	44 578	62 052
Réfection du parking du monument aux morts	80 000		80 000
Dotations aux Comités de quartiers	80 000		
Réalisation d'un mur végétal à la Bibliothèque	73 000		73 000
Abattage et replantation d'arbres	60 000		60 000
Réfection de l'éclairage public dans les ASL reprises	50 000		50 000
Acquisition de terrains	50 000		50 000
Réfection du plateau EPS aux Moissons	38 000	11 120	26 880
Ravalement des façades au groupe scolaire des L.Terres (PPR 2006)	32 200	13 462	18 738
Installation d'un nœud de raccordement "abonnés" à la Bibliothèque	30 000	30 000	0
Remplacement des jeux dans les groupes scolaires	30 000	12 542	17 458
Remplacement des stores dans le cadre du fonds scolaire	30 000	8 779	21 221
<i>* Loyer annuel de 36 000 € (section de fonctionnement)</i>			
<i>** Opération financée par des subventions et la vente du terrain</i>			

II. BUDGET ANNEXE DU CINEMA L'ANTARES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est arrêté à 349.660 € en dépenses et en recettes.

L'Antarès poursuit son développement en privilégiant un partenariat renforcé avec les écoles vaurésiennes et les environs.

		B.P. 2008	
70	Produits des services du domaine, ventes diverses	107 747	(1)
74	Dotations, subventions et participations	239 101	(2)
76	Produits financiers	2 812	
TOTAL RECETTES		349 660	

- (1) Facturation des entrées et des consommations diverses
- (2) Subvention d'équilibre versée par la commune

		B.P. 2008	
011	Charges à caractère général	236 014	(1)
012	Charges de personnel	95 635	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 238	(2)
66	Charges financières	5 773	
TOTAL DEPENSES		349 660	

(1) Dépenses courantes liées à la location des films et aux frais de gestion

(2) Dotations aux amortissements

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est arrêté à 12.238 € en dépenses et en recettes.

		B.P. 2008	
16	Remboursement d'emprunts	6 939	(1)
21	Immobilisations corporelles	5 299	(2)
TOTAL DEPENSES		12 238	

(1) Remboursement du capital de la dette spécifique au cinéma

(2) Investissements courants : mobilier, matériel divers

		B.P. 2008	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 238	(1)
TOTAL RECETTES		12 238	

(1) Dotations aux amortissements

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (23 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE : MESSIEURS VIZIERES, DUQUESNE ET MOITROT AINSI QUE MESDAMES MASCIONI ET OUKILI), SE PRONONCE FAVORABLEMENT SUR LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA VILLE AINSI QUE SUR LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2008 DU CINEMA.

2. Budget annexe 2007 du cinéma L'Antarès : Décision modificative n°05/2007 et Vote de la subvention d'équilibre

Ouvert en mai 2007, l'Antarès, cinéma municipal à vocation grand public et familial, s'intègre peu à peu dans le paysage cinématographique de l'agglomération.

Sa programmation suit l'actualité cinématographique et varie son offre en proposant à la fois des films grand public, des films d'animation et des films sur les grands thèmes de société et d'environnement. En six mois et demi, la fréquentation atteindra les 13.000 entrées fin décembre, en cumulant entrées publiques et scolaires. En effet, l'Antarès s'est inscrit dans les différents dispositifs « Ecoles et Cinéma », « Collèges et Cinéma » et « Lycées et Cinéma », en partenariat avec le Conseil Général et le Rectorat de Versailles. De plus, il répond à la demande ponctuelle des écoles et des centres de loisirs, en leur proposant des films documentaires durant des séances réservées en journée.

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits budgétaires.

En ce qui concerne les recettes, en 2007, les estimations doivent être revues à la baisse.

En effet, au niveau national, selon les dernières estimations du Centre National de la Cinématographie en octobre, la fréquentation cinématographique est en baisse de 14,3 % par rapport à 2006 à la même période. Plus généralement, sur les dix premiers mois 2007, la

fréquentation est de l'ordre de 2,6 % (184,74 millions de moins que sur les dix premiers mois 2006). En effet, l'industrie cinématographique est très conjoncturelle, fortement dépendante de la production des films, de leur qualité, de la mode, des dates de leur sortie, de la météo (on fréquente moins les cinémas quand il fait beau) et de la rentrée scolaire du mois de septembre (chute d'entrées régulières).

Pour équilibrer les comptes, la ville de Vauréal décide de verser une subvention d'équilibre de 242.993 €.

Le budget diminue de 110.471 € en section de fonctionnement suivant les tableaux récapitulatifs par chapitres ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Budget voté	Décision modificative	Total
011	Charges à caractères général	165 183	46 566	211 749
012	Charges de personnel	175 018	-89 414	85 604
66	Charges financières	71 153	-67 623	3 530
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		411 354	-110 471	300 883

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitre	Libellé	Budget voté	Décision modificative	Total
70	Produits de services, du domaines et ventes	109 000	-51 110	57 890
74	Dotations, subventions et participations	302 354	-59 361	242 993
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		411 354	-110 471	300 883

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (23 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE : MESSIEURS VIZIERES, DUQUESNE ET MOITROT AINSI QUE MESDAMES MASCIONI ET OUKILI), SE PRONONCE FAVORABLEMENT SUR CETTE DECISION MODIFICATIVE ET VOTE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE.

3. Tarifs appliqués pour l'année civile 2008

L'ensemble des tarifs est librement choisi par le Conseil Municipal. Pour la plupart des prestations communales, il est proposé d'appliquer une hausse de 2,2 %.

Les tarifs sont révisés annuellement et s'appliquent selon :

- l'année scolaire (1^{er} septembre au 31 août) pour les ateliers réguliers et les activités ponctuelles encadrés par des professionnels, les bons communaux,
- l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre) pour le reste, c'est-à-dire la restauration scolaire, les activités périscolaires, les activités de musique et spectacles, ...

I. La restauration scolaire et les activités périscolaires

Pour la restauration scolaire, il est proposé de pratiquer une hausse moyenne des tarifs de 2,2 % quel que soit le mode d'inscription (régulière ou occasionnelle). Les tarifs demeurent différenciés selon les tranches de quotients familiaux.

Pour les activités périscolaires, il est aussi proposé la même hausse des tarifs, à l'exception des tarifs relatifs aux études dirigées déjà réévalués au Conseil municipal du 26 septembre 2007.

II. Les activités musique et spectacles

La politique tarifaire ayant été revue pour 2007 au niveau du Forum pour correspondre aux prix pratiqués pour ce type d'activité, il est proposé le maintien des tarifs pour 2008.

III. Les activités diverses

Il est proposé :

- d'augmenter certains tarifs de 2,2 % avec arrondis adéquats : concessions cimetières, installation des artisans forains, enlèvement des tags et affiches, location de la Maison pour Tous ... ,
- de maintenir certains tarifs parce qu'ils sont adaptés : vente de boissons et de confiseries, vacation de police municipale, photocopies ... ,
- de maintenir certains tarifs parce qu'ils s'inscrivent dans une démarche commune : tarifs d'inscription à la Bibliothèque identiques au sein de la Communauté d'Agglomération,
- de créer de nouveaux tarifs nécessaires depuis l'arrivée de nombreux commerçants sur la commune avec la création du Cœur de Ville et le renouvellement important des commerces sur les autres centres commerciaux, notamment celui des Toupets.

Insertion publicitaire dans le magazine Etincelle :

Les tarifs existants devenus obsolètes et inadéquats au nouveau format du magazine.

Sachant que le coût de revient TTC actuel d'une page de l'Etincelle est de 324 €, la proposition des tarifs des insertions est la suivante :

- -En quatrième de couverture :
 - pleine page : 400 €
 - ½ page : 275 €
 - ¼ page : 200 €
- En pages intérieures :
 - pleine page : 300 €
 - ½ page : 200 €
 - ¼ page : 150 €

Remarques :

- les tarifs en quatrième de couverture sont plus élevés qu'en pages intérieures car l'impact publicitaire est plus important,
- les tarifs grand format sont plus attractifs (rapport taille / prix) que les petits pour inciter les annonceurs à les choisir car ils génèrent plus de recettes et sont plus faciles à exploiter.

Occupation du domaine public par les commerces :

Il est proposé d'instaurer une redevance annuelle pour tous les commerces souhaitant installer une terrasse sur le domaine public : brasserie, café, crêperie, boulangerie ... : 15 €/m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (23 POUR / 2 CONTRE : MESSIEURS VIZIERES ET DUQUESNE / 3 ABSTENTIONS : MESDAMES MASCIONI ET OUKILI AINSI QUE MONSIEUR MOITROT), SE PRONONCE FAVORABLEMENT SUR LES TARIFS APPLICABLES EN ANNEE CIVILE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2008.

4. Décision modificative n° 01/2007 de la commune

La décision modificative a pour objet de réajuster certains postes budgétaires.

Sachant que le prêt revolving n'a pas été réalisé en 2006 et que certaines opérations prévues en investissement sont différées sur le budget 2008, il convient d'annuler les dépenses et les recettes les concernant afin de réajuster le budget primitif 2007.

Par ailleurs, des modifications sont nécessaires dans certains comptes budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement, notamment la baisse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du cinéma et une révision à la baisse des subventions de la CAF.

De plus, le programme de construction de l'Hôtel de ville et des salles de spectacles étant géré en autorisations de programme (AP) avec un échéancement des crédits de paiement (CP) dans le temps, il convient d'ajuster les CP selon l'état d'avancement du chantier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP+BS	DM	Total
011	Charges à caractères général	4 959 106	-12 730	4 946 376
012	Charges de personnel	11 293 709	-20 000	11 273 709
65	Autres charges de gestion courante	2 111 760	-48 449	2 063 311
66	Charges financières	643 378	0	643 378
67	Charges exceptionnelles	58 402	1 250	59 652
68	Dotations aux amortissements et provisions	66 000	15 030	81 030
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 132 355	-64 899	19 067 456
023	Virement à la section d'investissement	6 261		6 261
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	554 101	-15 000	539 101
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		560 362	-15 000	545 362
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		19 692 717	-79 899	19 612 818

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP+BS	DM	Total
013	Attenuations de charges	121 061	-7 000	114 061
70	Produits de services, du domaines et ventes	2 019 158	-3 892	2 015 266
73	Impôts et taxes	6 544 787	0	6 544 787
74	Dotations, subventions et participations	10 763 410	-153 037	10 610 373
75	Autres produits de gestion courante	153 730	-7 526	146 204
76	Produits financiers	49 271	-23 025	26 246
77	Produits exceptionnelles	6 800	5 058	11 858
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 658 217	-189 422	19 468 795
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 500	109 523	144 023
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		34 500	109 523	144 023
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		19 692 717	-79 899	19 612 818

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP+BS	DM	Total
10	dotations, fonds divers et réserves	0	200	200
16	Emprunts et dettes assimilés	2 600 997	-1 372 041	1 228 956
20	Immobilisations incorporelles	844 179	59 007	903 186
204	Subventions d'équipement versées	0	119 673	119 673
21	Immobilisations corporelles	1 499 631	-120 930	1 378 701
23	Immobilisations en cours	9 956 105	-42 236	9 913 869
27	Autres immobilisations financières	0	3 242	3 242
Total des dépenses réelles d'investissement		14 900 912	-1 353 085	13 547 827
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 500	109 523	144 023
041	Opérations patrimoniales	0	353 514	353 514
Total des dépenses d'ordre d'investissement		34 500	463 037	497 537
001	Résultat reporté	3 785 684	0	3 785 684
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18 721 096	-890 048	17 831 048

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP+BS	DM	Total
10	dotations, fonds divers et réserves	758 100	0	758 100
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	1 723 576	0	1 723 576
024	Produits des cessions	335 000	23 782	358 782
13	Subventions d'investissement reçues	4 394 466	-322 874	4 071 592
16	Emprunts et dettes assimilés	10 949 592	-929 470	10 020 122
Total des recettes réelles d'investissement		18 160 734	-1 228 562	16 932 172
021	Virement de la section de fonctionnement	6 261	0	6 261
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	554 101	-15 000	539 101
041	Opérations patrimoniales	0	353 514	353 514
Total des recettes d'ordre d'investissement		560 362	338 514	898 876
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18 721 096	-890 048	17 831 048

Le budget primitif 2007 diminue de 79.899 € en section de fonctionnement et de 890.048 € en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (23 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE : MESSIEURS VIZIERES, DUQUESNE ET MOITROT AINSI QUE MESDAMES MASCIONI ET OUKILI), ADOPTE CETTE DECISION MODIFICATIVE.

5. Provisions pour créances douteuses et litiges 2007

Le montant total des restes à recouvrer est de 691.955 € au 31/12/2006.

Depuis 2005, pour optimiser sa politique de recouvrement, le Comptable du Trésor a procédé à l'apurement des restes à recouvrer les plus anciens (> 5 ans) par le biais de l'admission en non valeur.

En parallèle, la Commune a défini une politique de provisions systématique pour que les comptes retracent la réalité économique. La réglementation oblige à constituer une provision à hauteur du risque financier encouru, afin de respecter le principe de sincérité des comptes. La constitution d'une provision permet d'étaler, sur plusieurs années, l'incidence des admissions en non valeur. Les risques peuvent être couverts selon leur ancienneté et/ou au cas par cas par examen de chaque dossier litigieux.

Le Conseil municipal a décidé de couvrir les restes à recouvrer de plus de 2 ans sachant que la difficulté à recouvrer les sommes correspond souvent à l'ancienneté de la dette (CM du 21 juin 2006). Un effort important de provision a ainsi été consenti en 2006 pour couvrir les risques, soit un montant total de provisions de 205.532 €.

➤ Provisions pour créances douteuses

Au vu des restes à recouvrer et de la politique de couverture des impayés de plus de 2 ans, il convient d'assurer la couverture des restes à recouvrer de 2005 et au delà, soit 142.306,49 €. Elle est assurée puisque la Commune dispose d'un montant total de provisions de 205.532,08 €. Aucune provision complémentaire doit être constatée.

➤ Provisions pour litiges

Dette de la ville auprès du SMIRTOM (Syndicat de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de 81.030 € (somme forfaitaire de 5 € / habitant) suite au retrait des 6 communes du syndicat

Une provision de 81.030 € est donc constatée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (23 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE : MESSIEURS VIZIERES, DUQUESNE ET MOITROT AINSI QUE MESDAMES MASCIONI ET OUKILI), CONSTATE L'ABSENCE DE PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE ET VALIDE LE MONTANT PROPOSE D'EPROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

6. Contrat de ligne de trésorerie

Le contrat signé avec DEXIA pour l'exercice 2007 expire le 19/12/07 du fait de la limitation à un an des lignes de trésorerie. Afin de couvrir le besoin de trésorerie suite au décalage des recettes attendues et de poursuivre la démarche de trésorerie zéro, il conviendrait de signer un nouveau contrat à compter du 20 décembre 2007.

Après consultation auprès de plusieurs banques, seule la proposition de DEXIA répond à notre demande. Il est proposé de renouveler le contrat selon les conditions suivantes :

- ligne de trésorerie de 2.500.000 €
- durée : 1 an
- procédure de traitement automatique des demandes : Tirage :virement-Remboursement : débit d'office

- possibilité de décaissement et remboursement via internet
- marge de 0,15 %
- frais d'abonnement au service internet : 285 €/an
- commission de réservation : néant
- commission de tirage : 0,02 % du montant

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF A LA REALISATION DE CETTE LIGNE DE TRESORERIE.

7. Marché n° 07-14 « Travaux de liaison Agora Agoretta »

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 31 octobre 2007 au Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics pour les travaux de liaison Agora-Agoretta dont le maître d'œuvre est le cabinet Techniques et Construction.

Le marché est divisé en 9 lots :

Lot 1 : Gros œuvre	Lot 6 : Plâtrerie
Lot 2 : Charpente métallique	Lot 7 : Ascenseur
Lot 3 : Menuiserie vitrerie	Lot 8 : Chauffage plomberie
Lot 4 : Électricité	Lot 9 : Peinture
Lot 5 : Sol souple	

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 21 novembre 2007, a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés pour un montant total de 735.000 euros HT (estimation par le maître d'œuvre au stade de l'APD). Ce montant a dû être réévalué à 1.015.072 euros HT soit 1.214.026 euros TTC, pour les raisons suivantes :

- Demande des pompiers	183 143 €
- Mise au point technique	78 096 €
- Demande de la ville	18 816 €

La commission d'appel d'offres doit donc choisir l'offre économiquement la plus avantageuse à partir de ce nouveau montant et en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation :

- Prix : 50 %
- Valeur technique jugée sur le mémoire justificatif : 25 %
- Délai : 25 %

Le montant du marché est estimé à 1.015.012 euros HT soit 1.214.026 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (23 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE : MESSIEURS VIZIERES, DUQUESNE ET MOITROT AINSI QUE MESDAMES MASCIONI ET OUKILI), PREND ACTE DE LA PROCEDURE QUI A ETE LANCEE ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES AVEC LES ENTREPRISES RETENUES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

8. Plan de financement « Travaux de liaison entre l'Agora et l'Agoretta »

Le Conseil Municipal du 26 septembre 2007 a validé :

- l'avant projet définitif (APD) des travaux de liaison entre l'Agora et l'Agoretta,
- le plan de financement qui en découlait et la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 21 novembre 2007, a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés pour un montant total de 735.000 euros HT (estimation par le maître d'œuvre au stade de l'APD).

Ce montant a dû être réévalué à 1.015.072 euros HT soit 1.214.026 euros TTC, pour les raisons suivantes :

- Demande des pompiers	183.143 €
- Mise au point technique	78.096 €
- Demande de la ville	18.816 €

Cette hausse modifie le budget prévisionnel global et le plan de financement présenté à la Communauté d'Agglomération.

Il convient donc que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur le plan de financement et la demande de fonds de concours au titre du PPR² (35 % des dépenses H.T) auprès de la Communauté d'Agglomération.

Les dépenses relatives à l'opération sont :

	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	65 415,00	78 236,34
Mission SPS	3 035,95	3 631,00
Mission contrôle technique	4 209,87	5 035,00
Sous/total	72 660,82	86 902,34
Frais publication	3 630,00	4 341,48
Frais reprographie	1 020,00	1 219,92
Sous/total	4 650,00	5 561,40
Travaux	1 015 072,00	1 214 026,11
Sous/total	1 015 072,00	1 214 026,11
Banque accueil	12 541,81	15 000,00
Mobilier d'accueil	3 344,48	5 000,00
Photocopieur	3 344,48	4 000,00
Sous/total	19 230,77	24 000,00
Total	1 111 613,59	1 330 489,85

Le plan de financement se décline comme suit :

TVA sur la totalité de l'opération	218 876,26
Autofinancement Commune	722 548,83
Subvention Agglomération	389 064,76
Total	1 330 489,85

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (23 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE : MESSIEURS VIZIERES, DUQUESNE ET MOITROT AINSI QUE MESDAMES MASCIONI ET OUKILI), SE PRONONCE EN FAVEUR DU PLAN DE FINANCEMENT, AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A PRESENTER, AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, UNE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DU PPR2 ET A SIGNER LES CONVENTIONS A VENIR.

9. Avenant n°1 du marché n° 07/10 « travaux d'extension et requalification du parking Louise Michel »

Le 27 juillet 2007, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les travaux d'extension et de requalification du parking Louise Michel. Le marché a été attribué à l'entreprise SACER pour un montant de 292.658,19 euros TTC.

Constatant la non-portance des sols en place après décapage de la terre végétale, il a été décidé d'effectuer des travaux supplémentaires pour la réalisation de purges.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 16.098,16 euros TTC et représente 5,5% du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève à 308.756,34 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS : MADAME MASCIONI AINSI QUE MESSIEURS MOITROT, VIZIERES ET DUQUESNE), AUTORISE LA PASSATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHE ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A LE SIGNER.

10. Avenant n°1 du lot 2 Éclairage public - marché n° 07/09 « travaux de requalification de la rue du Voyage »

Le 17 juillet 2007, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les travaux de requalification de la rue du Voyage. Le marché a été attribué à l'entreprise SACER pour un montant de 24.234,67 euros TTC.

Constatant l'état de vétusté des câbles existants posés en pleine terre et l'absence de fourreaux, il a été décidé d'effectuer des travaux supplémentaires pour un montant de 6.914,54 euros TTC. Le montant de ces travaux représente 28,53 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché s'élève à 31.149,21 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS : MADAME MASCIONI AINSI QUE MESSIEURS MOITROT, VIZIERES ET DUQUESNE), AUTORISE LA PASSATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHE ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A LE SIGNER.

11. Avenant n°1 du lot 1 au marché n°06-14 « Nettoyage des bâtiments communaux »

Le marché n° 06-14 « Nettoyage des bâtiments communaux » Lot 1 : « prestation de nettoyage des sols et meubles meublants » a été attribué à la société « La Clarté Chez Vous » en février 2007.

Ce marché est un marché à bons de commande. Chaque mois le service Enfance envoie au titulaire les bons de commandes détaillés des prestations à effectuer pièce par pièce pour le mois suivant.

Il est proposé de modifier le cahier des charges comme suit :

- un bon de commande annuel (en fonction du nombre de prestations prévues) pour les interventions régulières afin de permettre au titulaire une gestion des contrats de travail,
- des bons de commande mensuels pour les prestations occasionnelles ou prévues pour une durée inférieure à un an,
- l'intégration de certains bâtiments (Archives, salle des Z'Aînés, Mission Locale, Maison des Cultures et des Langues, etc.) avec une incidence budgétaire de 7.484,08 euros soit 1,36 % du marché initial.

Le nouveau montant total des prestations ainsi déterminées s'élève à 549.359,80 euros TTC. Ce montant est un montant estimatif si l'ensemble des prestations sont commandées au rythme prévu initialement auquel doivent s'ajouter les prestations non connues à ce jour ou prévues pour un délai inférieur à un an (comme la ludothèque).

Pour mémoire, le montant minimum annuel a été fixé à 299.000 euros TTC et le montant maximum annuel à 1.196.000 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, VALIDE LA PASSATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT 1 DU MARCHE N° 06-14 ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A LE SIGNER.

12. Accord amiable sur indemnités de retard dans la vente de locaux commerciaux

Par délibération du 27 juin 2007, le Conseil Municipal a validé la cession de locaux commerciaux de l'Hôtel de Ville, numérotées lots 10 à 14 et situées 3, 5, 7 place du Cœur Battant, à la SODES. A ce titre, le notaire de la Ville, Maître LEMAIRE, a transmis le 29 mai 2007 au notaire de la SODES, Maître MASSUELLE.

Malgré les relances de Maître LEMAIRE, le notaire de l'acquéreur potentiel ne s'est manifesté que le 9 octobre 2007 pour convenir d'une date de signature pour l'acte de vente. Une première date, le 26 novembre 2007, a été ainsi proposée.

Durant cette période, la commune a dû honorer les mensualités de l'emprunt qu'elle a contracté pour la construction de ces locaux.

Du fait de cette charge, la commune a conditionné cette vente par la signature simultanée d'un protocole d'accord sur des indemnités de retard. Le montant des intérêts d'emprunts a été évalué à 11.022 € pour une période de six mois (Taux de 7 %).

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, VALIDE LA SIGNATURE AVEC LA SODES D'UN PROTOCOLE D'ACCORD SUR DES IDEMNITES DE RETARD CONCERNANT LA VENTE DES LOTS COMMERCIAUX N°10 A 14 DE L'HOTEL DE VILLE. MONSIEUR LE MAIRE EST AUTORISE A SIGNER LEDIT PROTOCOLE ET TOUS LES ACTES S'Y AFFERANT.

IV – DEVELOPPEMENT URBAIN (rapporteur : Bernard MORIN)

1. Adhésion au groupement de commandes pour le marché public de mobilier urbain avec la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise doit renouveler les contrats concernant l'installation d'abribus pour le 31 décembre 2007 par l'intermédiaire d'un marché public.

Les mobiliers urbains publicitaires (panneaux ayant une face publicité et une face pour la communication de la ville) installés sur la commune de Vauréal ne sont actuellement plus régis par une convention.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a proposé à la ville de Vauréal et à d'autres communes (Cergy, Éragny, Jouy-le-Moutier, Osny, Saint-Ouen l'Aumône) de constituer un groupement de commandes pour les contrats sur les abribus et les mobiliers urbains publicitaires.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes concernant le marché public pour le renouvellement des contrats sur les abribus et les mobiliers urbains publicitaires. Le prestataire retenu pourrait, en contrepartie de la mise à disposition du domaine public pour l'installation de ces mobiliers et du fait de la taille du marché, offrir des services annexes (service vélo, panneaux numériques, signalétique touristique, etc.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ACCEPTE D'ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDES PILOTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE, CONCERNANT LE MARCHE PUBLIC POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ABRIBUS ET DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET TOUS LES ACTES RELATIFS A CE PROJET.

V – SERVICE COMMUNICATION

1. Dénomination des ronds-points pour le nouveau plan de ville

Avant une validation définitive du nouveau plan qui sera affiché en ville, il est proposé de dénommer / renommer trois des quatre ronds-points situés sur le Boulevard de l'Oise. Ceci permettra de mieux les identifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, A OPTE POUR LES DENOMINATIONS SUIVANTES :

- **ROND-POINT D'ENTREE DE VILLE (COTE CERGY) : ROND-POINT DU PARC DES SPORTS, EN RAISON DE LA PROXIMITE DU PARC DES SPORTS.**
- **ROND-POINT D'ENTREE DE VILLE (COTE JOUY-LE-MOUTIER) : ROND-POINT DE LA MAISON DES ARTS, EN RAISON DE LA PROXIMITE DE LA MAISON DES ARTS.**
- **PLACE DU RENDEZ-VOUS : SQUARE DU RENDEZ-VOUS.**

VI – QUESTIONS SANS DÉBAT

1. Modification du tableau des effectifs

Toute création ou transformation de poste doit être mentionnée sur le tableau des effectifs, qu'il s'agisse d'un emploi à temps complet ou non.

Des mouvements de personnel interviennent suite :

- au recrutement de 2 agents dans la filière administrative,
- au projet de recruter 1 agent dans la filière médico-sociale,
- à la demande d'1 agent de changer de filière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ACCEPTE DE MODIFIER LE TABLEAU DES EFFECTIFS COMME SUIV :

- **TRANSFORMATION D'1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE EN 1 POSTE DE RÉDACTEUR,**
- **TRANSFORMATION D'1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE EN 1 POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL**
- **TRANSFORMATION D'1 POSTE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE 1^{ER} CLASSE EN 1 POSTE D'INFIRMIÈRE,**
- **TRANSFORMATION D'1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE EN 1 POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2^{EME} CLASSE.**

2. Convention Club d'agglomération labellisé

En 2005, une réflexion avait été entamée autour de l'élaboration d'un dispositif de soutien aux clubs de l'agglomération. Un groupe de travail s'était créé, composé des différents Maires Adjoints et avait abouti à l'élaboration d'une convention-cadre tripartite dont les clubs labellisés, la Communauté d'Agglomération et les communes concernées ont été signataires.

La Communauté d'Agglomération propose à l'ensemble des communes de reconduire l'utilisation de cette convention tripartite, sur une année, ce qui permettra aux clubs labellisés d'être reconnus au niveau de l'agglomération. Cette dernière les aidera financièrement pour la pratique du sport de « haut niveau ».

Cette convention fixe des objectifs que les associations doivent appliquer. Une réunion annuelle avec les Maires Adjoints est programmée afin d'évaluer si les objectifs sont atteints ou non. Le label et, par conséquent, l'aide peuvent être retirés aux associations le cas échéant.

La commune continue à verser les subventions habituelles afin de permettre aux associations de poursuivre la formation sur son territoire.

La Communauté d'Agglomération, quant à elle, a voté une enveloppe budgétaire globale pour l'ensemble des clubs ainsi que pour les clubs sportifs non labellisés mais qui effectuent des déplacements dans le cadre des compétitions de niveau national.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ACCEPTE DE RECONDUIRE CETTE CONVENTION.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures, 40 mn.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Bernard Morin
Maire de Vauréal**